



Informations



ACADEMIE DE POITIERS

Bulletin Régional
de la Section Académique du
SNETAA FO
n° 164 - novembre 2012



164

SOMMAIRE :

- *p.1 : Editorial du Sec. Académique
- *p.2 : Réunion retraitables et retraités ;
Information chefs de travaux
Rencontre avec la députée de la Charente
- *p.3 : Dates à retenir; Coupon d'adhésion
- *p.4 : Fiche syndicale d'avancement d'échelon

F.O. la Confédération Force Ouvrière : *la Force de l'Indépendance*

Explosion annoncée pour l'enseignement professionnel public

C'est peu de dire que les espoirs que nous avons mis avec l'arrivée d'un nouveau gouvernement annonçant une priorité pour l'Education ont été déçus. En effet, les mesures en préparation pour l'enseignement professionnel, non seulement s'inscrivent dans la continuité des orientations de l'ancienne majorité gouvernementale, mais proposent aussi de nouveaux projets qui transforment, de façon définitive, la voie professionnelle en voie de l'échec pour les élèves qui nous sont confiés. Il suffit pour s'en convaincre de noter la priorité affichée pour l'apprentissage avec l'annonce d'un objectif de 500 000 apprentis, dans un pays où les entreprises licencient du personnel et soumettent le gouvernement à un lobbying éhonté. Si certains se prennent pour des pigeons, soyez assurés que les PLP avec les projets annoncés risquent d'être les dindons de la farce. Introduire l'apprentissage de façon massive dans nos LP c'est abaisser la qualité de l'enseignement dispensé, notamment en enseignement général alors que c'est ce qui leur fait le plus défaut pour aborder avec succès les mutations dans leur future vie professionnelle. Ce n'est qu'avec un lien fort entre l'enseignement professionnel au sein de nos LP et l'enseignement général que nous pouvons maintenir une voie de réussite dans les

lycées professionnels. L'apprentissage qui est proposé est une solution à courte vue qui reprend et amplifie un mouvement de réforme dans notre secteur, entamé depuis près de trente ans et qui n'a jamais produit d'effets positifs. Vouloir transformer une bonne partie de nos élèves de LP en salariés avec un contrat d'apprentissage est un artifice comptable pour économiser des postes d'enseignants et dégrader les conditions de travail des PLP. Ce sera d'ailleurs d'autant plus facile que l'intention du gouvernement est de confier l'ensemble de la carte des formations aux régions, soumettant ainsi l'orientation à des intérêts locaux au mépris du cadre national des diplômes et de l'accès à tous les jeunes à une formation de leur choix, sur l'ensemble du territoire national. Enfin, si l'on ajoute le projet d'une seconde de détermination professionnelle en lycée professionnel, avec l'introduction des champs professionnels, on réduit la formation à un métier à deux années, en calquant ce modèle sur celui du lycée général. À ce rythme là le lycée unique prôné par certains syndicats prend forme et marque la fin d'une voie professionnelle spécifique. Les récents propos du ministre dans la presse, sous couvert de revalorisation de la voie professionnelle, qui en réalité vise à remettre en route la voie technologique en perte de vitesse depuis la rénovation de la voie profes-

sionnelle, confortent cette hypothèse. Mais aux yeux de l'opinion, c'est une bonne opération de communication politique qui vise à montrer que l'on résout les problèmes de la formation des jeunes, du chômage dans notre pays et que l'on est soucieux de réduire la dépense publique. Cette politique de courte vue, menée par les adversaires résolus de l'enseignement professionnel à qui l'on a confié les rênes du rapport sur la refondation de l'école est une machine à broyer les consciences et à forger les inégalités futures dans notre société. En effet reléguer la voie professionnelle à la gestion de l'échec c'est anéantir tout ce pour quoi le SNETAA FO s'est battu depuis sa création et c'est stigmatiser les populations d'élèves les plus défavorisées socialement et leurs éducateurs que nous sommes. C'est pourquoi dans les semaines qui viennent nous devons tout faire pour empêcher ces réformes d'aboutir.

Pour parvenir à cet objectif le SNETAA FO vous invite à participer aux mobilisations qu'il organise dans vos établissements au travers de ses responsables locaux et des manifestations à venir dans les prochaines semaines.

Angoulême, 10 novembre 2012
Henri Lalouette,
Secrétaire Académique.

Pour les retraites le SNETAA est aussi en première ligne dans l'académie

Comme chaque année le SNETAA de l'académie de Poitiers suit de près l'évolution des textes sur la réforme des retraites et informe les adhérents qui souhaitent obtenir une information plus précise sur leur situation avant leur départ en retraite. Il les aide aussi à constituer leur dossier et à calculer le montant futur de leur pension.

C'est aussi l'occasion pour ceux qui sont déjà retraités de construire avec notre représentant national, **Jacques Cretel**, les mandats du syndicat pour la défense des retraités. C'est enfin le moment de se retrouver autour d'un bon repas et de partager un bon moment convivial.

C'est pour toutes ces raisons que le SNETAA vous invite à participer à la **réunion retraites** qu'il organise à **Niort au LP Gaston Barré le mercredi 12 décembre 2012** à partir de 9h30 et jusqu'à 17h. Le matin sera consacré aux retraités sous la conduite de Jacques Cretel et l'après-midi aux retraitables pour évoquer les modifications des textes de lois et pour examiner les dossiers individuels des adhérents qui auront fait le déplacement.

Le SNETAA FO reçu par Mme Pinville député de la Charente

Vendredi 2 novembre une délégation du SNETAA FO académique a été reçue par Mme Martine Pinville député de Charente. Cette rencontre a permis de faire connaître les positions du SNETAA sur les projets de réforme en cours qui vont toucher de façon importante les PLP, tant dans leurs missions que dans leurs futures conditions de travail. De manière plus générale la discussion a permis de rappeler les positions du SNETAA sur ce qu'est et doit être la voie professionnelle publique initiale : une voie de la réussite, à égale dignité avec les autres, pour de nombreux jeunes ; un véritable choix d'orientation ; une formation qui donne les moyens aux élèves d'affronter les mutations du monde du travail à venir tout en construisant de futurs citoyens responsables et maîtres de leurs choix professionnels. Nous avons donc été amené à évoquer les craintes que suscitent les futures projets de lois qui doivent transférer aux régions la maîtrise complète de la carte des formations (initiale et continue) soumettant ainsi ouverture et fermeture de sections aux besoins locaux. Madame la député a paru partager nos préoccupations et notre analyse de la situation. Elle a semblé aussi convenir que l'apprentissage était déjà à un niveau élevé dans notre région et correspondait à une autre philosophie de l'enseignement professionnel que celle de L.P. Cet échange cordial et constructif est un exemple de l'action du SNETAA FO au service des lycée professionnel soucieux de l'avenir des élèves et des PLP qui les accompagnent.

Information chef de travaux

Retrouvez la lettre chef de travaux sur le site du SNETAA national sur le thème "le chef de travaux et la sécurité" et quelques informations sur le mouvement. www.snetaa.org

1- la convention de stage

Le chef de travaux reste vigilant dans l'application et le suivi de la convention de stage concernant la sécurité des élèves en milieu professionnel.

La convention type doit être approuvée par le conseil d'administration.

Le chef d'établissement reste signataire, pas de délégation de signature au chef de travaux

2- l'hygiène et la sécurité

Dans sa fonction comme le précise la circulaire, le chef de travaux s'assure des obligations en matière d'hygiène et sécurité

. En matière de vaccination en particulier dans le secteur services à la personne

. Les textes de références concernant la protection des jeunes au travail

. Le chef de travaux et les nombreuses démarches face à la sécurité (directives européennes, code du travail et circulaire).

- dérogation machines et produits dangereux

Mes coordonnées au niveau académique et national : 05.49.96.16.14 bureau.francoise@free.fr

[Françoise BUREAU](mailto:bureau.francoise@free.fr)

Quelques dates à retenir

Réunions mutations inter académique

Le mercredi 28 novembre 2012 de 14H à 17H

Elles auront lieu dans chacune des Unions départementales Force Ouvrière de l'académie
Pour la Charente :

213 Rue des Mesniers – Domaine de la Combe – 16710 SAINT YRIEIX
Tél. : 05.45.37.52.30 – Fax : 05.45.37.52.31 – Email : udfo16@orange.fr

Pour la Charente Maritime : 6 r Albert 1er 17000 LA ROCHELLE

05 46 41 94 27

Pour les Deux Sèvres 8 r Joseph Cugnot 79000 NIORT

05 49 09 01 80

Pour la Vienne 33 r Deux Communes 86180 BUXEROLLES

05 49 41 05 34

Et

Maison du Peuple 21 Bis r Arsène Orillard 86000 POITIERS

05 49 52 52 83

**Vous pouvez aussi nous joindre pendant toute la période de mutation au
05 45 95 37 59 ou au 06 67 30 60 78**

Vous (Contractuel, CPE, PLP exerçant en LP, SEP, SEGPA ou EREA, ...) souhaitez adhérer ou ré-
adhérer au SNETAA FO en **2012/2013**. Si vous avez égaré votre bulletin d'adhésion vous pouvez le retrou-
ver sur le site académique (<http://snetaa.poitiers.free.fr/adherer/adherer.htm>) ou vous pouvez aussi
adhérer directement en ligne sur <http://www.snetaa.org/>. Le certificat fiscal pour l'année 2012 sera envoyé
à tout adhérent, en mars 2013.

Vous pouvez aussi retourner ce coupon à *Henri Lalouette 23 rue Emile Zola, 16340 l'Isle d'Espa-
gnac, ou lui écrire à snetaa.poitiers@free.fr* . Il vous fera parvenir un bulletin d'adhésion à votre adresse :

Nom Prénom

Adresse:.....

.....



Académie de Poitiers

PROMOTION D'ÉCHELON

Année scolaire 2012/2013

Complétez le document et renvoyez cette fiche syndicale au secrétaire académique du SNETAA accompagnée d'une enveloppe timbrée :

Henri Lalouette, Secrétaire Académique
23 rue Emile Zola 16340 L'ISLE d'ESPAGNAC

NOM : Prénom :

Adresse
.....
.....

Discipline : Affectation actuelle :
.....

Echelon actuel : Depuis le :

Obtenu au ;

: Grand choix

: Choix

:

Ancienneté

Note pédagogique au 31 Août 2012 sur 60 :

Date d'inspection :

Note administrative au 31 Août 2012 sur 40 :

Note globale :/100

Date de naissance :

snetaa.poitiers@free.fr ou snetaa.poitiers@orange.fr

site internet : <http://snetaa.poitiers.free.fr>